

# FICHE PRATIQUE CFE-CGC

## Epargne salariale 2022 #2

### RENOUVELLEMENT DE LA GAMME DES FONDS PEG ET PERCOL

Les Conseils de Surveillance du PEG et du PERCOL dans lequel nous représentons activement vos intérêts d'épargnants ont validé un renouvellement des gammes des fonds des dispositifs PEG et PERCOL qui intervient durant ce moi de juillet:

- ✓ Des gammes plus lisibles et cohérentes
- ✓ Des performances améliorées, par la réduction des frais de gestion perçus par les fonds et par des stratégies d'investissement plus claires et sur lesquelles nous pouvons influencer directement auprès des gestionnaires.

L'ensemble des fonds de nos dispositifs sont maintenant des fonds dédiés AIRBUS, entièrement contrôlés par nos Conseils de Surveillance.

Le WEBINAR que nous proposerons à nos adhérents début septembre nous permettra d'expliquer les orientations souhaitées pour nos fonds du PEG et du PERCOL, leurs différences en terme de risques et de perspectives de rendement.

#### Le transfert de vos parts des anciens fonds vers les nouveaux fonds

Dans le cas des fonds nouvellement créés, pour pouvoir effectuer le transfert de vos parts épargnées des anciens fonds vers ces nouveaux fonds les opérations sur ces fonds sont suspendues depuis le 10 juillet et vos parts dans les nouveaux fonds apparaîtront sur votre compte le 1<sup>er</sup> août. Les lignes identifiant les fonds concernés apparaissent bleutées sur votre suivi d'épargne et les fonds concernés ne sont pas proposés dans les opérations d'arbitrage.

La valeur acquise considérée pour déterminer le nombre de parts dans le nouveau fonds sera la valeur liquidative de l'ancien fonds au 20 juillet.

Ces transferts n'auront aucun coût pour les épargnants, les sommes épargnées que vous retrouverez au 1<sup>er</sup> août sur chaque fonds pourront différer de ce que vous visualisiez au 20 juillet sur les fonds équivalents alors en vigueur, suivant les variations des marchés et des supports d'investissement entre le 20 juillet et le 1<sup>er</sup> août, comme ça aurait été le cas s'il n'y avait pas eu de transfert



## Les évolutions de la gamme des fonds du PEG:

- Le fonds **EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE** est supprimé de l'offre. Les avoirs des épargnants sont mutés vers le fonds **PEG AIRBUS ACTIONS** de même indice de risque (c'est la loi). Ce fonds EPSENS va également disparaître de la gamme PERCOL et cela permettra de concentrer l'offre Développement Durable et Solidaire du PEG sur le fonds créé en 2020 PEG AIRBUS DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE, aligné sur les objectifs de Performance Durable d'Airbus, mais de risque inférieur. Les épargnants qui souhaitent rester investis dans ces thématiques pourront y transférer par arbitrage les parts du fonds PEG AIRBUS ACTIONS issues du fonds EPSENS.
- Le fonds **PEG AIRBUS OBLIGATIONS EURO SOLIDAIRE**, qui était auparavant entièrement investi dans le fonds maître unique d'EPSENS/MHGA **AIRBUS GROUP EUROBLIG**, est investi depuis le 30 juin dans différents supports obligataires de maturité plus courte mieux adaptés au nouveau contexte des taux, et également dans des poches d'obligations à vocation sociale et dans un fonds solidaire. Ceci en réduisant fortement les frais de gestion prélevés par le fonds.
- Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 le sous-jacent principal du fonds **PEG AIRBUS DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE** est un *Tracker* (ETF) dont les investissements sont alignés sur les exigences du label Européen Paris aligned benchmark (EU PAB), accord de Paris sur le climat

La rubrique [Actualités](#) de votre compte épargnant AMUNDI vous diffuse toutes les informations détaillées sur les évolutions des fonds et des dispositifs



## Les évolutions de la gamme des fonds du PERCOL:

Les fonds multi-entreprises sont remplacés par des fonds dédiés AIRBUS et à vocation ISR (Investissement Socialement Responsable)

- ✓ AIRBUS PERCOL OBLIGATIONS ISR SOLIDAIRE
- ✓ AIRBUS PERCOL ACTIONS
- ✓ AIRBUS PERCOL ACTIONS Petites et Moyennes Capi ISR

Le fonds **EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE** n'est plus proposé et les parts des épargnants sont mutées sur le fonds AIRBUS PERCOL ACTIONS de même niveau de risque et qui n'investit que sur des supports garantis ISR.

Le fonds **AIRBUS PERCOL OBLIGATIONS ISR SOLIDAIRE** est le fonds **solidaire** de la gamme PERCOL, investi sur des Obligations garanties ISR et intégrant une poche d'investissement solidaire.

Le fonds **AIRBUS PERCOL ACTIONS Petites et Moyennes Capi ISR** élargit l'univers d'investissement en Petites et Moyennes Capitalisations sur l'ensemble de l'Europe, afin d'offrir plus de diversification et de liquidités, l'univers franco-français autorisé jusqu'à présent étant très limité.

Le fonds déjà dédié **AIRBUS PERCOL DIVERSIFIE** est désormais investi à 100 % en ETF (appelés aussi Trackers, paniers d'actions ou d'obligations qui répliquent des indices). Des ETF ciblant différentes régions du monde sur la poche actions internationales et sur des obligations de la zone euro, permettant avec des frais de gestion réduits et une allocation actions/taux dynamique et des allocations d'actifs sur une base géographique.

L'enjeu de ces évolutions demandée à EPSENS est d'améliorer nettement la performance de nos supports d'investissement, grâce aussi à une réduction très significative des frais perçus pour la gestion de ces fonds

Les frais de gestion des fonds rémunèrent les gérants des fonds et leurs intermédiaires notamment lors d'arbitrage au sein du fonds ainsi que pour les déclarations et rapports à émettre. Ils diminuent donc d'autant la performance du support.

Les frais de gestion de votre compte épargnant salarié sont payés par l'entreprise

